



Parc Résidentiel de Loisirs

Contrat de location du Domaine « Les Palafitos »

La SARL « Le Parc Résidentiel de Loisirs Les Palafitos », domiciliée 1914 route d'Arengosse 40630 Luglon déclare louer à :

Mret Mme

demeurant à

Code postal : Ville :

Tèl : Mail :

Pour du/...../..... Au/...../.....

1) Descriptif de la location :

- Une salle de réception de 150 m2 attenant à un préau de 80 m2 (ouvert ou fermé)
- une buvette avec coin barbecue
- un espace « Garden Party » avec une estrade couverte de 18 m2
- un ensemble d'espaces verts pour un vin d'honneur ou une cérémonie laïque
- un accès à la piscine et une aire de jeux pour enfants
- un espace traiteur couvert.
- 10 bungalows d'une capacité maximum de 80 personnes.

Les charges (eau, gaz et électricité) des installations fixes sont comprises.

2) Durée de la location :

La salle de réception est louée à partir de :

9 h le/...../..... jusqu'à 19 h le/...../.....

Les 10 bungalows sont loués à partir de :

14 h le/...../..... jusqu'à 11 h le/...../.....

3) Prix et modalités de règlement :

Montant de la location Parc :€

Options de locations : nuit (s) supplémentaire(s).....€

: bungalow(s) supplémentaire(s).....€

Divers :€

Montant total de la location :€

Acompte de 30 %€

Solde au plus tard 3 mois avant la date de l'évènement :€

4) La location des bungalows ne comprend pas :

Les draps, taies d'oreillers et serviettes de bains.

5) Options :

Tables, chaises, parasols chauffants + gaz.

Un supplément par personne au dessus de 80 personnes.

6) Horaires :

Horaires musicales : du samedi 19h au dimanche 4h du matin, puis réduction du niveau sonore de 50% jusqu'à 6h du matin. Le non respect à cette règlementation donnera lieu à un arrêt total de la musique.

Horaire piscine : ouverte de 9 h à 20 h

7) Obligation du client :

Les bungalows ainsi que l'ensemble des parties communes doivent être rendus propres et nettoyés de tous détrit.

Le client s'engage à respecter et à faire respecter le présent contrat par toutes les personnes présentes.

8) Assurances :

Les Palafitos est assuré comme tout établissement recevant du public en responsabilité civile. En louant le Domaine Les Palafitos, les locataires reconnaissent être titulaires d'une assurance individuelle à responsabilité civile, et s'engagent à prendre connaissance du règlement intérieur du Parc et à en accepter les conditions de fonctionnement. Néanmoins 1 chèque de caution est demandé sans être déposé d'un montant de 5000€ en cas de détérioration dans l'enceinte du Parc. Tous dommages donneront lieu à la facturation relative aux dégâts occasionnés (Salissures des murs, des poutres et la détérioration de matériel etc..). Le chèque de caution sera restitué au plus tard 1 semaine après la fin de la location si aucun dégât n'est constaté.

« Les Palafitos » décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à l'occasion de la location du Parc et ne peut être tenu responsable des vols et dégradations commis dans les lieux loués ni sur le parking.

9) Interdictions :

Il est formellement interdit de fumer dans les bungalows ainsi que sur l'ensemble du domaine.

Un espace fumeur est matérialisé et obligatoire pour les fumeurs.

Les animaux domestiques sont strictement interdits.

10) Résiliations :

Toute résiliation anticipée du présent contrat donnera lieu à une indemnisation

- + de 6 mois avant la date : Remboursement de 50% du montant de la location
- Moins de 6 mois : Aucun remboursement

11) Annexes :

Sont annexés au présent contrat les documents suivant :

- Plan du Parc
- Règlement intérieur
- Plan d'évacuation incendie

Pour l'exécution du présent protocole, les parties font élection de domicile en leur demeure respective.

Fait à Luglon le/...../.....

(En 2 exemplaires)

Le(s) client(s)

Les Palafitos